

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY

Compte rendu de la séance du 08 juin 2017

Nombre de membres en exercice: 38

Séance du 08 juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le huit juin, à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, s'est réuni à la salle des fêtes de Salle des fêtes de Villiers Saint Denis, sous la présidence de Monsieur Georges FOURRE (Président)

BÉZU LE GUERY : GUYON Philippe

CHARLY SUR MARNE : LANGRENE Claude - FOURRÉ Georges — HERDHUIN Jacques
– SONNETTE Séverine

CHÉZY SUR MARNE : RIBOULOT Marie-Christine — REY Marc-Hervé

COUPRU : CLOBOURSE Elisabeth

CROUTTES SUR MARNE : BINCZAK Lucette

DOMPTIN : LUQUIN Emeric

ESSISES : TREHEL Christian

LA CHAPELLE SUR CHÉZY : LOISEAU Patricia

L'ÉPINE AUX BOIS : BERNON Roger

LUCY LE BOCAGE : SOWA-DOYEN Jérôme

MARIGNY EN ORXOIS : DREVET Jean-Jacques

MONTFAUCON :

MONTREUIL AUX LIONS : DEVRON Olivier

NOGENT L'ARTAUD : VAN LANDEGHEM Jeannine - HOURDRY André - DUCLOS
Dominique –

PAVANT : CASSIDE Olivier — PÉRICART Jean-Pierre

ROMENY SUR MARNE : BOURGEOIS Pierre

SAULCHERY : PAUDIÈRE Claude

VENDIÈRES :

VEUILLY LA POTERIE : MENVEUX Philippe

VIELS-MAISONS : LETENDRE Sylvain - MARY Brigitte

VILLIERS SAINT DENIS : HOCHET Chantal — PLATEAUX Jean

Représentés: NAUDE Marie-Josèphe par LANGRENE Claude, SAROUL Pierre par DEVRON Olivier, LE TALLEC Christelle par VAN LANDEGHEM Jeannine, MARION Guy par RIBOULOT Marie-Christine

Excusés: FOURRE-SANCHEZ Marie, BERAUX Jean-Claude, BERNON Roger, SENDRON Monique

Ordre du jour

- Intervention de pôle emploi (sous réserve)
- Approbation des comptes rendus des 07/12/2016; 15/02 et 13/04/2017
- Compte de gestion 2016 du Maintien à domicile
- Compte administratif 2016 du Maintien à domicile
- Validation des non valeurs
- Décisions modificatives budgétaires sur plusieurs budgets
- Répartition du FPIC
- Fixation d'un tarif de pénalité pour les factures de REOMI non réglées à la date prévue
- Approbation du contrat de ruralité
- Demande de subventions CCDL
- Demande de subventions liées au contrat de ruralité
- Création de postes
- Point d'informations sur les rythmes scolaires et les NAP
- Questions diverses

Avant de débiter le conseil, Monsieur Fourré propose aux membres du conseil d'ajouter 2 délibérations :

- Demande de DETR pour le changement des fenêtres
- Acceptation d'un don anonyme.

et d'évoquer un point sur les représentants à la Maison du tourisme

INTERVENTION DE POLE EMPLOI (SOUS RESERVE)

Monsieur Fourré fait savoir que l'intervention de pôle emploi interviendra le 27 juin prochain.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 07/12/2016; 15/02 ET 13/04/2017

Monsieur Fourré propose d'adopter les comptes rendus des conseils communautaires des 07/12/2016, 15/02 et 13/04/2017.

Il demande si les élus ont des remarques à formuler.

Les comptes rendus sont approuvés par les élus présents le jour du conseil précité.

COMPTE DE GESTION 2016 DU MAINTIEN A DOMICILE

----) Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour)

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe du service de maintien à domicile de la Communauté de Communes de l'exercice **2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe du service de maintien à domicile de la Communauté de Communes de l'exercice **2016**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2016**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2016 au 31 décembre 2016**, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires de ce budget annexe;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2016** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU MAINTIEN A DOMICILE

Madame Van Landeghem présente le compte administratif du budget annexe du service de maintien à domicile.

Le Président sort pour le vote du compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré du budget annexe du service de maintien à domicile de la Communauté de Communes; le conseil communautaire,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Compte administratif maintien à domicile						
Résultats reportés				2 346.00	0.00	2 346.00
Opérations de l'exercice	1 110 999.74	1 115 677.54	3 346.80	4 736.41	1 114 346.54	1 120 413.95
TOTAUX	1 110 999.74	1 115 677.54	3 346.80	7 082.41	1 114 346.54	1 122 759.95
Résultats de clôture		4 677.80		3 735.61	0.00	8 413.41
Restes à réaliser					0.00	0.00
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	4 677.80	0.00	3 735.61		8 413.41

2° constate aussi bien pour la comptabilité du budget annexe précité, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (30 voix pour)

Après avoir délibéré sur le compte administratif 2016, la Vice-Présidente annonce les résultats:

Le compte administratif du budget annexe du service de maintien à domicile de la Communauté de Communes est adopté à l'unanimité.

VALIDATION DES NON VALEURS

Madame Van Landeghem informe les conseillers communautaires que régulièrement la Communauté de Communes doit mettre en non-valeur de sommes impayées par les usagers pour lesquelles la trésorerie de Charly sur Marne a mis en œuvre tous les moyens de recours.

Par conséquent, il est proposé d'inscrire en non-valeur pour le budget annexe du service social une somme totale de 1 414.05 €, pour le budget annexe du MAD une somme totale de 1 595.59 € et pour le budget annexe du SPANC une somme totale de 705.00 €.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE d'inscrire en non-valeur la somme de 1 414.05 € sur le budget annexe du service social

- DECIDE d'inscrire en non-valeur la somme de 1 595.59 € sur le budget annexe du MAD

- DECIDE d'inscrire en non-valeur la somme de 705.00 € sur le budget annexe du SPANC

- AUTORISE le Président à émettre les mandats

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES SUR PLUSIEURS BUDGETS

Madame Van Landeghem fait savoir qu'il est nécessaire d'ajuster certains budgets afin de pouvoir notamment intégrer les non valeurs et enregistrer les annulatifs du SPED des dossiers mis à jour, le montant voté au budget ayant été sous-estimé.

Les dépenses nouvelles sont équilibrées par le compte de dépenses imprévues (pour le SPED), des recettes supplémentaires (pour le MAD, le nombre d'heures d'intervention ayant fortement augmenté depuis le début de l'année), par des réductions de dépenses (pour le service social) et par une subvention de fonctionnement non prévue mais que la Communauté de Communes vient d'obtenir (pour le budget SPANC).

Madame Van Landeghem propose également d'intégrer les investissements proposés dans le contrat de ruralité pour l'année 2017. Il faudra en effet les réaliser dès l'obtention de la subvention.

Elle précise qu'ils ne seront réalisés que si nous obtenons une subvention à un taux correct.

Le seul dossier d'investissement complémentaire est le changement des fenêtres du pôle administratif.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE d'inscrire les décisions modificatives suivantes sur le budget annexe du budget SPED :

Cpte 673	+ 15 000 €
Cpte 022	- 15 000 €

Cpte 2313 op 13	+ 6 149 €
Cpte 020	- 1 043 €
	+ 5 106 €

Cpte 10222 op 13	+ 1 008 €
Cpte 1311 op 13	+ 2 049 €
Cpte 1313 op 13	+ 2 049 €
	+ 5 106 €

- DECIDE d'inscrire les décisions modificatives suivantes sur le budget annexe du maintien à domicile :

Cpte 673	+ 1 400 €
Cpte 6541	+ 1 600 €
	+ 3 000 €

Cpte 7318	+ 3 000 €
-----------	-----------

- DECIDE d'inscrire les décisions modificatives suivantes sur le budget annexe du service social :

Cpte 673	+ 4 000 €
Cpte 6541	+ 1 500 €
Cpte 6451	- 3 000 €
Cpte 6336	- 2 500 €

- DECIDE d'inscrire les décisions modificatives suivantes sur le budget annexe du SPANC :

Cpte 6541	+ 750 €
Cpte 617	+ 5 250 €
	+ 6 000 €

Cpte 748	+ 6 000 €
----------	-----------

- DECIDE d'inscrire les décisions modificatives suivantes sur le budget principal :

Cpte 2051 op 24 (module co voiturage sur le site internet de la C4)	+ 5 814 €
Cpte 2135 op 35 (changement des fenêtres)	+ 37 200 €
	+ 43 014 €

Cpte 1323 op 24	+ 1 938 €
Cpte 1323 op 35	+ 12 400 €
Cpte 1321 op 24	+ 1 935 €
Cpte 1321 op 35	+ 12 400 €
Cpte 10222 op 24	+ 953 €
Cpte 10222 op 35	+ 6 102 €
Cpte 1641	+ 7 286 €
	+ 43 014 €

REPARTITION DU FPIC

Monsieur Fourré rappelle aux conseillers communautaires que chaque année, les élus doivent se déterminer sur la répartition du FPIC.

Jusqu'à aujourd'hui, ils ont retenu le droit commun.

Les modes de répartition possibles et les modalités de vote restent identiques à l'an dernier.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de conserver la répartition de droit commun pour le FPIC 2017

FIXATION D'UN TARIF DE PENALITE POUR LES FACTURES DE REOMI NON REGLEES A LA DATE PREVUE

Monsieur Plateaux fait savoir que lors de la commission environnement qui s'est tenue le 29 03 2017, il a été évoqué le nombre de titres à émettre suite au nombre de factures REOMi impayées (plus de 2 000 titres tous les semestres). En outre, certains règlent les factures en retard mais avant que l'on ait eu le temps d'établir le titre

C'est un travail long et fastidieux pour l'agent qui s'en charge.

Les membres de la commission proposent donc d'appliquer une pénalité à tous les usagers qui règlent leur facture en retard que le titre soit émis ou pas.

Le montant proposé est de 10 € par facture.

----) Délibération adoptée (30 voix pour - 1 abstention)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE d'appliquer une pénalité de retard à tous les usagers qui règlent leur facture en retard que le titre soit émis ou pas

- FIXE le montant de cette pénalité à 10 € par facture

APPROBATION DU CONTRAT DE RURALITE

Monsieur le Président fait savoir aux conseillers communautaires que Monsieur le Préfet de l'Aisne a marqué sa volonté de soutenir la candidature du PETR UCCSA pour porter un contrat de ruralité.

Dans cette perspective, un Comité de pilotage, animé et piloté par Monsieur le Sous-Préfet de Château Thierry et par Monsieur le Président du Pays a été mis en place.

Le contrat de ruralité est signé pour une durée de 3 ans (2017/2020) avec l'Etat, mais il peut comprendre d'autres signataires sous réserve de leur accord, comme la Région et le Département.

Il s'articule obligatoirement autour de 6 volets qui sont :

- La transition écologique,
- La mobilité,
- L'attractivité,
- La revitalisation des centres-bourgs,
- L'accès aux services et à la santé,
- La solidarité.

L'objectif principal est de donner la priorité en termes de financements pour les projets identifiés au sein du contrat rural.

Monsieur Fourré fait savoir que la Communauté de Communes du Canton de Charly a demandé l'inscription de plusieurs projets répondant à l'objectif du contrat et répondant à différents volets.

Borne rechargement pour véhicule électrique	12 500.00
Modernisation du service de maintien à domicile	13 750.00
Acquisition de véhicule frigorifique	30 000.00
Acquisition de deux minibus	37 979.59
Acquisition d'un véhicule pour petits travaux PA	23 227.26
Sous total vehicules	91 206.85
Réalisation d'un parking pour accueil des usagers	91 150.00

Il indique également qu'un projet sur la réalisation d'un terrain d'accueil de grands passages des gens du voyage a été inscrit ainsi qu'un projet sur la réalisation d'une ferme photovoltaïque.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour)

Après avoir pris connaissance des éléments précités, le conseil communautaire

- PREND ACTE du contrat de ruralité porté par le PETR UCCSA
- VALIDE son accord avec les objectifs portés par le contrat

DEMANDE DE SUBVENTIONS CCDL

Monsieur Fourré propose aux conseillers communautaires que la Communauté de Communes inscrive dans la programmation du CDDL pour 2017 de nouvelles opérations liées notamment au contrat de ruralité, à savoir le changement des fenêtres du pôle administratif, les travaux de sécurisation de la déchèterie et la mise en place d'un module de co-voiturage sur le site internet de la Communauté de Communes.

D'autres dossiers seront présentés ultérieurement pour l'année 2018.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DEMANDE une subvention au titre du CDDL pour une opération de changement des fenêtres du pôle administratif à hauteur de 40% d'un montant de 31 000 € HT
- DEMANDE une subvention au titre du CDDL pour une opération de travaux de sécurisation de la déchèterie à hauteur de 40% d'un montant de 9 707 € HT
- DEMANDE une subvention au titre du CDDL pour une opération de module de co-voiturage sur le site internet de la Communauté de Communes à hauteur de 40% d'un montant de 4 845.00 € HT
- AUTORISE le Président à signer les demandes de subvention et à inscrire les crédits dans les budgets concernés.

DEMANDE DE SUBVENTIONS LIEES AU CONTRAT DE RURALITE

Monsieur Fourré fait savoir aux conseillers communautaires que la Communauté de Communes s'est inscrite dans le contrat de ruralité au travers de plusieurs projets pour 2017, à savoir les travaux de sécurisation de la déchèterie et la mise en place d'un module de co-voiturage sur le site internet de la Communauté de Communes.

D'autres dossiers seront présentés ultérieurement pour l'année 2018.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DEMANDE une subvention au titre du contrat de ruralité pour une opération de travaux de sécurisation de la déchèterie à hauteur de 40% d'un montant de 9 707 € HT
- DEMANDE une subvention au titre du contrat de ruralité pour une opération de module de co-voiturage sur le site internet de la Communauté de Communes à hauteur de 40% d'un montant de 4 845 € HT
- AUTORISE le Président à signer les demandes de subvention et à inscrire les crédits dans les budgets concernés.

DEMANDE DE DETR POUR LE CHANGEMENT DE FENETRES DU POLE ADMINISTRATIF

Monsieur Fourré propose aux conseillers communautaires de déposer une demande de subvention DETR pour le changement des fenêtres du pôle administratif dans le cadre de la thématique des travaux pour un montant HT de 31 000.00 €.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- SOLLICITE de l'Etat pour le changement des fenêtres du pôle administratif dans le cadre de la thématique des travaux une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 40% du montant de 31 000.00 € HT des travaux

- Le plan de financement est le suivant :

Montant HT :	31 000.00 €
Subvention DETR : 40%	12 400.00 €
Subvention CDDL : 40%	12 400.00 €
Part intercommunale : 20%	6 200.00 €
TVA 20% :	6 200.00 €
Montant TTC :	37 200.00 €

- Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communautaire

CREATION DE POSTES

Monsieur Devron fait savoir qu'il est nécessaire de créer plusieurs postes en raison d'évolution de situation.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de créer

- 1 poste d'apprenti pour le diplôme du CAP de SAPVER (Service Aux Personnes et Vente en Espace Rural)
- 1 poste d'adjoint technique contractuel à 7 heures 50 hebdomadaires rémunéré au 1^{er} échelon du grade
- 2 postes d'adjoint administratif contractuels à 17 heures 50 hebdomadaires rémunérés au 1^{er} échelon du grade
- 1 poste d'adjoint d'animation contractuel à 17h50 hebdomadaires rémunéré au 1^{er} échelon du grade
- 2 postes d'agent social à 17h50 hebdomadaires

- AUTORISE le Président à signer les documents relatifs à ces postes

POINT D'INFORMATIONS SUR LES RYTHMES SCOLAIRES ET LES NAP

Monsieur Devron fait savoir que l'inspecteur d'académie a été rencontré il y a environ un mois. Il précise que l'on travaille dans le flou, un décret est sorti aujourd'hui mais pas signé. L'inspecteur a dit que ce serait bien de prendre les avis des communes où il y a des écoles.

Au global tout le monde répond pour le retour à la semaine de 4 jours.

ACCEPTATION D'UN DON ANONYME

Monsieur Fourré fait savoir que la Communauté de Communes a reçu un don d'une personne qui souhaite rester anonyme d'un montant de 700 €.

Ce don sera exclusivement affecté aux camps ados de cet été pour permettre aux jeunes de faire des activités complémentaires.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- ACCEPTE un don de 700 € sous forme de chèque
- AFFECTE ce don aux camps ados 2017 pour que les jeunes fassent des activités complémentaires
- DEMANDE à Madame la trésorière de déposer les fonds sur la régie d'avance jeunesse
- REMERCIE le donateur qui souhaite rester anonyme
- DEMANDE au responsable du service jeunesse d'établir un bilan de l'utilisation de ces fonds à la fin de l'été

POINT SUR LES REPRESENTANTS A LA MAISON DU TOURISME

Monsieur Fourré fait savoir que suite à la création de la communauté d'agglomération et pour des raisons d'équité, la Communauté de Communes du Canton de Charly a un représentant de plus que la communauté d'agglomération.

Il faut donc qu'un membre titulaire se retire.

Il manquerait donc un titulaire à la Communauté d'agglomération afin d'obtenir l'égalité des sièges.

Monsieur Fourré demande qui souhaite se retirer.

Monsieur Jacques Herdhuin se retire.

Monsieur Fourré le remercie.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Devron intervient sur la composition de la Commission d'Appels d'Offres de l'UCCSA.

Lors d'un dernier conseil, une proposition de représentants a été émise, cependant il y a un problème avec les élus désignés car certains sont suppléants à l'UCCSA. Tous doivent être titulaires.

Monsieur Herdhuin remplacera Monsieur Hourdry.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.